

Demande de raccordement au réseau THD42

MODE D'EMPLOI

La demande de raccordement n'est possible qu'à partir du moment où votre collectivité vous a informé de l'ouverture des inscriptions pour votre secteur. Seuls les logements marqués par un point vert sur la carte sont éligibles. Si le point est bleu, la demande de raccordement se fait directement auprès d'un fournisseur d'accès Internet. Si le point est rouge, les travaux sur la zone ne sont pas finalisés.



Etape 1. Information

Ma commune et ma communauté de commune m'informent de la possibilité de demander un raccordement :

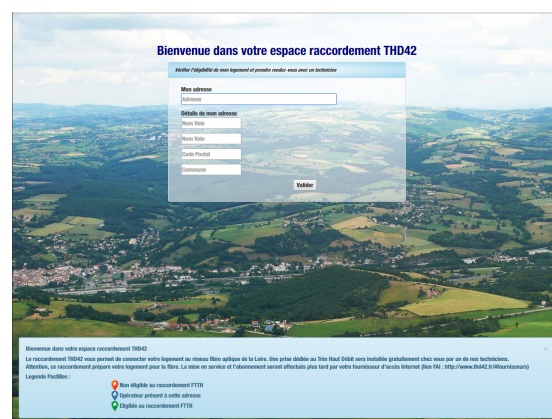
- Réunion publique
- Information municipale
- Brochure dans la boîte aux lettres

Etape 2. Espace Raccordement

Je me rends sur l'espace raccordement du site internet :

www.thd42.fr

- Si besoin, je me fais assister par un proche ou par ma collectivité.



Etape 3. Coordonnées

Je saisis l'adresse du logement/bâtiment à raccorder.

Etape 4. Visualisation

Sur la carte, je sélectionne la vue satellite et je recherche la position exacte du logement. Si besoin, je zoome sur la carte.

Etape 5. Sélection

Sur la carte, je clique sur le marqueur de couleur verte.

Si les informations qui s'affichent sont exactes, je valide la demande de raccordement en cliquant sur le pavé bleu.

Etape 6. Prise de rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous de raccordement, je remplis le formulaire de contact avec mes coordonnées.

J'appuis sur le pavé bleu pour valider la demande.

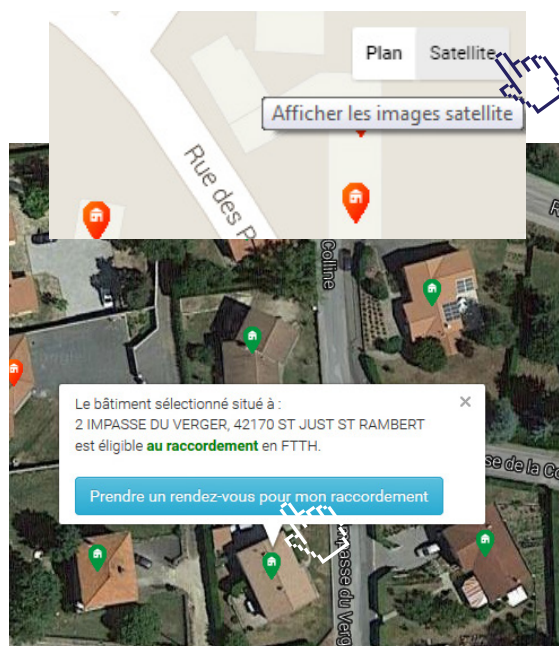
Etape 7. Confirmation

Je reçois automatiquement un Email confirmant ma demande de raccordement.

Un technicien me contactera afin de fixer la date et l'horaire d'intervention.

Etape 8. Raccordement

Une fois le rendez-vous pris, le technicien intervient gratuitement pour établir la liaison entre mon logement et le réseau fibre. Une prise terminale optique est fixée à l'endroit convenu avec le technicien.



0 810 14 00 42 Service 0,05 € / appel + prix appel

